

Marseille, le 11 juin 2013

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Bouches du
Rhône

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs des
Ecoles élémentaires et maternelles des
Bouches du Rhône

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs
le inspecteur de l'éducation nationale chargés
d'une circonscription

OBJET : Aménagement du calendrier scolaire 2013-2014.

En application de la note relative au calendrier scolaire 2013-2014 (BO n°45 du 6 décembre 2012), les dispositions retenues pour le département des Bouches du Rhône sont les suivantes :

- Le mercredi 13 novembre 2013 et le mercredi 11 juin 2014 seront des journées remplaçant respectivement les enseignements d'un jeudi et d'un vendredi. De la sorte, les classes seront supprimées le vendredi 30 mai 2014, lendemain de l'Ascension afin de permettre de « faire le pont ».
- Les écoles dont le régime sera de 4,5 jours assureront la classe également les mercredi matin 7 et 28 mai 2014.

Signé

Jean-Luc BENEFIGE